



# flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,  
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

[seunsaelise974@gmail.com](mailto:seunsaelise974@gmail.com)

Tel : 06.92.63.36.91

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)

**N°9 – SEPTEMBRE 2021 - Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)**

***Le SE-UNSA vous souhaite une bonne rentrée !***

### • ***Le personnel vulnérable et le COVID***

Les ASA sont encore possibles jusqu'aux vacances d'octobre SOUS CERTAINES CONDITIONS. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre section locale afin de faire un point sur votre situation. Un nouveau certificat médical doit être fourni afin d'obtenir les aménagements nécessaires : soit l'ASA, soit le distanciel.

### • ***Les formations et échanges à l'étranger***

Ils ne se limitent pas aux programmes ERASMUS +. De nombreuses autres possibilités existent même sous COVID ! Voici [le lien](#) vers le BO qui reprend les principaux programmes. ATTENTION : inscription dès septembre pour certaines actions.

### • ***L'ISOE – part fixe, part modulable -***

Le 22 août 2021, un décret a apporté quelques précisions sur le versement de l'ISOE, part fixe et part modulable. Cette indemnité est versée à tous les enseignants du second degré pour la part fixe et uniquement aux Professeurs principaux pour la part modulable. Son taux est fixé depuis 1993 et la dernière réévaluation remonte à 2017 (en brut)

- BAC PRO ( 2sde, 1ere, Tle) : part fixe = 1213,56 €/an - part modulable = 1425,84 €/an
- CAP (1ere année) : part fixe = 1213,56 €/an - part modulable = 1425,84 €/an
- CAP (Tle) : part fixe = 1213,56 €/an - part modulable 906,24 €/an

Ce dernier décret propose le versement de la part modulable aux professeurs référents qui encadrent des petits groupes d'élèves. Tout est dit [ici](#)

Sachez pour finir, que la part fixe est versée au prorata du nombre d'heures effectuées alors que la part modulable est attribuée quelle que soit la quotité travaillée.

### • ***Le RDV carrière***

Nous en parlions dans le flash d'août. Donc si certains d'entre vous, sont concernés par le RDV carrière, n'hésitez pas à remplir le formulaire de suivi !

> **le formulaire** : <https://quest.se-unsa.org/index.php/417634>

### • **LES HMI**

Chaque collègue a le droit à 1H d'information syndicale par mois ou 2H tous les 2 mois. Faites-moi savoir si vous souhaitez mon intervention dans votre établissement. Ce sera l'occasion de rencontrer les collègues et de les informer des dernières nouveautés.

**Pour finir, une affichette A4 sur les postes spécifiques proposés en Nouvelle-Calédonie. Y'a plus qu'à l'afficher sur le panneau syndical ! (Attention, date limite de candidature le 9 septembre !)**

***Elise DINNAT responsable voie pro SE UNSA***